

Avis adopté

Séance plénière du 13 janvier 2026

« Anticiper et prévenir les risques liés au *changement climatique* pour les infrastructures »

Déclaration du groupe Environnement

Si la Commission TAA s'est mobilisée, c'est parce que nos infrastructures font face à un double péril : d'une part un vieillissement structurel, cette fameuse « dette grise » accumulée par manque d'entretien depuis des années, et d'autre part l'accélération croissante du changement climatique qui, entre canicules et inondations, fragilise nos réseaux.

Nous savons que le coût de l'inaction sera bien supérieur à celui des investissements à engager. Il y a donc urgence à agir, y compris dans les Outre-mer, en première ligne face aux défis climatiques.

L'avis propose de passer d'un constat partagé à une stratégie opérationnelle. L'Etat et les collectivités territoriales doivent financer massivement l'adaptation de nos réseaux pour garantir leur résilience tout en assurant leur décarbonation. Les préconisations s'inscrivent dans une approche économique réaliste et sont pensées comme des leviers d'innovation et d'emplois pour nos territoires.

- Citons en particulier la préconisation 5 qui vise à renforcer la territorialisation de la gouvernance des infrastructures et la consultation des CESER,
- La préconisation 7 qui propose de transformer la contrainte climatique en opportunité par l'utilisation d'éco-matériaux - si possible recyclés - et par le développement des filières éco-responsables,
- Et, enfin, la 13, qui appelle les collectivités territoriales à réviser leurs documents de planification et d'urbanisme pour intégrer les risques climatiques et les plans de prévention des risques naturels.

Notre groupe réaffirme par ailleurs sa vigilance quant au risque de maladaptation, ainsi que son attachement au maintien des infrastructures naturelles et au report modal, problématiques évoquées, encore un peu rapidement, dans la préconisation 14.

Enfin, dans le prolongement de cet avis, le gouvernement vient de saisir le CESE sur le projet de loi-cadre sur le développement des transports. Notre groupe demande à ce que la commission TAA soit impliquée dans toute la mesure du possible dans ce travail, afin d'y apporter une valeur ajoutée indispensable.

Sensible à l'attention que les rapporteurs ont accordé à la plupart des amendements déposée par notre groupe, celui-ci **votera l'avis**.